



AVIS D'APPEL D'OFFRES **OUVERT N° 05/DRAIRO/BH/2021**

Le **Mardi 28 Décembre 2021 à 11H00** il sera procédé, dans la salle de réunion du complexe culturel et administratif du habous demeurant à boulevard M'barek El Bekkay Lahbil route de Taza (en face de Mosquée Mohammed VI), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix,

Pour **le Nettoyage et la Maintenance en état parfait de Propreté des Mosquées suivantes :**

- 1- Mohammed VI**
- 2- Lalla Khadija**
- 3- Omar Ben Abdelaziz**
- 4- Moulay Souleymane**
- 5- AL Fadila**
- 6- Al Qods à OUJDA ;**

En Lot Unique.

➤ Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'oriental, demeurant à boulevard M'barek El Bekkay Lahbil route de Taza, Oujda, il peut également être téléchargé à partir du portail du site d'internet du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : <http://www.habous.gov.ma>,

➤ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **20.000,00 DH (vingt-mille dirhams)**

➤ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 16 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et des services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous générales;

➤ **Les concurrents peuvent:**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'oriental , demeurant à boulevard M'barek El Bekkay Lahbil route de Taza, Oujda.
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 4 du règlement de consultation conformément à l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques N° 258.13 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.